Ensemble d'orientations pour les réseaux transeuropéens de télécommunications

1995/0124(COD) - 22/11/1995 - Comité économique et social: avis, rapport

Le Comité se rallie pour l'essentiel à la proposition de décision du Parlement européen et du Conseil présentée par la Commission. Il formule cependant un certain nombre d'observations.S'agissant des projets proposés, il conviendrait de mettre l'accent sur les aspects sociaux, culturels, de formation et d'environnement. Dans ces domaines spécialement, la création d'un réseau étendu accessible au plus grand nombre de citoyens et citoyennes d'Europe revêt toute son importance. Plus particulièrement dans la perspective de la libéralisation du secteur des télécommunications et de la commercialisation des programmes de recherche et de développement qui en découlent, le Comité estime, que la Commission devrait examiner régulièrement les projets afin de vérifier s'ils sont effectivement le support d'une conception macroéconomique européenne, dans le cadre d'une politique industrielle moderne, active et tournée vers l'avenir. La publication d'un rapport annuel lui paraît absolument souhaitable.Pour le Comité, les réseaux transeuropéens sont un pas supplémentaire vers la modernisation sociale et économique de l'Europe. Dans ce contexte, les investissements nécessaires ne pourront être réunis que : - par la constitution, au niveau européen, d'alliances fortes entre entreprises capables de jouer sur tous les fronts sur le marché mondial; - par la mise en oeuvre du principe de la réciprocité dans le commerce mondial.